MANUEL D'INSTRUCTIONS COMPRESSEUR A AIR SEC

1- NOM DES COMPOSANTS
FIG. 1
1) Soupape de non-retour
2) Filtre aspiration air
3) Roues
4) Vanne de sécurité (calibrée à 10,5 bar)
5) Vanne de déchargement condense
6) Manomètre pression réservoir
7) Manomètre de la pression en sortie
8) Pressostat
9) Réservoir air
10) Interrupteur ON (I) - OFF (0)
11) Moteur électrique
12) Thermique rétablissable
13) Régulateur de la pression en sortie
14) Robinet rapide sortie air
15) Tuyaux de connexion groupe pompant/réservoir
16) Pied d'appui
17) Grille de protection fixe du ventilateur de refroidissement
18) Groupe pompant bicylindrique
19) Manette blocage poignée réglable (seulement mod. C330/03)
20) Poignée (réglable sur mod. C330/03)

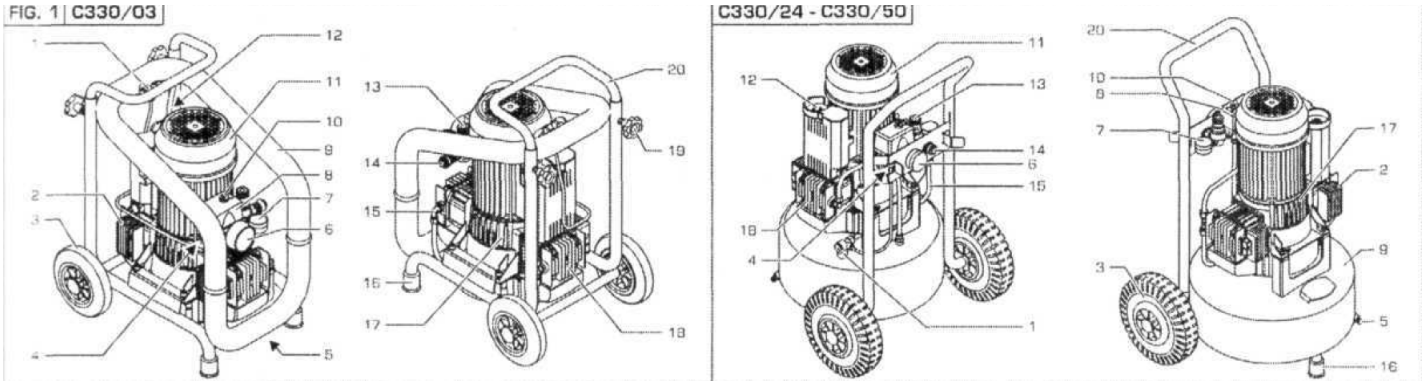

2- DONNEES TECHNIQUES
Tension d'alimentation / Fréquence V/Hz 230/50
Puissance nominale en kW 1,7
Pression max d'exercice 10 bar
Niveau de pression acoustique de l'émission pondérée A dans les postes de travail, (Dir. 2006/42/CE) 79,6dB
Vitesse rotation arbre moteur 1400 rpm
Volume réservoir 3 litres
Rendement (aspirés/rendus) 330 l/min
Température / humidité air ambiant +5 °C / %
Poids total 32 kg
Dimensions (bxlbh) 396x473x598 mm

3- DECLARATION "CE" DE CONFORMITE'
Le Producteur déclare que le compresseur C330/03 - C330/24 - C330/50

Est conforme aux conditions des suivantes directives 2006/42/CE, 2004/108/CE, 2006/95/CE, 97/23/CE (Art.3.3).

et il déclare aussi qu'on a appliqué les suivantes normes harmonisées EN 60204-1, EN 12100-1-2, EN 1012-1, EN 13857, EN ISO 3744.

Personne autorisée à constituer le Fascicule Technique: Gentilin Giuseppe

GENTILIN SRL
Via delle Tezze, 20/22 - 36070 Trissino (VI) ITALIE

01/01/2010 Gentilin Giampaolo
(Administrateur)

4- Marquage CE
Le marquage CE (FIG. 2 - Réf. 1) certifie la conformité de la machine aux conditions essentielles de sécurité et santé prévues par la Directive Machines 2006/42/CE. Il se compose d'une plaquette adhésive en polyester, avec impression par transfert thermique de couleur noire, et est appliquée sur le panneau du moteur.

5- IMPORTANCE DU MANUEL
AVANT D'UTILISER LA MACHINE EN OBJET IL EST OBLIGATOIRE POUR LES OPERATEURS PREPOSES DE LIRE ET COMPRENDRE DANS TOUTES SES PARTIES CE MANUEL D'INSTRUCTIONS.

Ce"Manuel d'instructions" a été rédigé selon les indications prévues par la Directive Machines 2006/42/CE, dans le but de garantir une facile et correcte compréhension des sujets traités de la part des opérateurs chargés de l'emploi et entretien de la machine en objet. Si les opérateurs susdits trouvent quelque incompréhension dans la lecture, on vous prie, pour éviter de mauvaises interprétations compromettant la sécurité de demander immédiatement au Producteur les explications correctes et d'autres renseignements. Ce "Manuel d'instructions" doit être, en tout moment, à disposition des opérateurs autorisés et se trouver bien gardé toujours près de la machine.

CE MANUEL D'INSTRUCTIONS EST UNE PARTIE INTEGRANTE DE LA MACHINE ET DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE GARDE' POUR TOUTE REFERENCE FUTURE JUSQU'A' SA DEMOLITION. CE MANUEL DOIT TOUJOURS ETRE A DISPOSITION DES OPERATEURS PREPOSES ET DOIT ETRE PRES DE LA MACHINE, BIEN GARDE'.

LE FABRIQUANT N'A AUCUNE RESPONSABILITE' POUR DOMMAGES A PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES, CAUSES PAR LA NON OBSERVANCE DES NORMES ET AVERTISSEMENTS DECRITS DANS CE MANUEL D'INSTRUCTIONS.

EN CAS DE PERTE OU DÉTÉRIORATION DU MANUEL IL FAUT EN DEMANDER UNE COPIE AU PRODUCTEUR, EN SPÉCIFIANT LE MODÈLE DE LA MACHINE ET LA RÉVISION INDIQUÉE DANS LA COUVERTURE.

CE MANUEL D'INSTRUCTIONS IDENTIFIE L'ETAT DE LA TECHNIQUE AU MOMENT DE LA VENTE DE LA MACHINE ET NE PEUT PAS ÊTRE CONSIDERE' NON APPROPRIE' UNIQUEMENT PARCE QUE SELON LES NOUVELLES EXPERIENCES IL PEUT ETRE MIS A JOUR PAR LA SUITE.

CE MANUEL D'INSTRUCTIONS DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT DELIVRE' AVEC LA MACHINE SI ON LA CEDE A UN AUTRE UTILISATEUR.

6 - DESTINATAIRES
Ce "Manuel d'instructions" est destiné exclusivement aux opérateurs autorisés selon les spécifiques compétences techniques et professionnelles demandées pour le type d'intervention. Les symboles indiqués ci-

dessous sont disposés au début de chaque paragraphe pour indiquer quel est l'opérateur intéressé à l'argument traité
LES OPERATEURS AUTORISES DOIVENT REALISER SUR LA MACHINE EXCLUSIVEMENT LES INTERVENTIONS DE LEUR SPECIFIQUE COMPETENCE.

LES OPERATEURS AUTORISES AVANT DE REALISER TOUTE INTERVENTION SUR LA MACHINE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR LES PLEINES FACULTES PSYCHIQUES ET PHYSIQUES TELLES A GARANTIR TOUJOURS LE RESPECT DES CONDITIONS DE SECURITE'.

OPERATEUR PREPOSE': C'est un opérateur ayant 18 ans (usager privé ou travailleur) et qui, en conformité avec ce qui est prévu par la législation en vigueur dans le pays d'emploi en matière de sécurité et santé dans les lieux de travail, soit à même de réaliser exclusivement l'allumage, l'emploi et l'extinction de la machine dans le respect absolu des instructions indiquées ici, muni de l'équipement de protection individuelle prévu.
TECHNICIEN D'ENTRETIEN MECANIQUE/PNEUMATIQUE: C'est un technicien qualifié habilité pour réaliser exclusivement des interventions sur les dispositifs mécaniques / pneumatiques pour effectuer réglages, entretiens et/ou réparations même avec les protections non habilitées dans le respect absolu des instructions de ce manuel ou dans un autre document spécifique fourni exclusivement par le constructeur, muni de l'équipement de protection individuelle prévu.
TECHNICIEN D'ENTRETIEN ELECTRIQUE: C'est un technicien qualifié habilité pour réaliser exclusivement des interventions sur les dispositifs électriques pour effectuer réglages, entretiens et/ou réparations même en présence de tension électrique et avec les protections non habilitées dans le respect absolu des instructions de ce manuel ou dans un autre document spécifique fourni exclusivement par le constructeur, muni de l'équipement de protection individuelle (EPI) prévu.
RESPONSABLE DE LA SECURITE' DE L'ENTREPRISE: C'est un technicien qualifie désigné par l'employeur (si on utilise la machine dans le domaine de l'usine) et ayant les capacités techniques et professionnelles demandées par les normes en vigueur en matière de sécurité et de santé des travailleurs sur les postes de travail.
TECHNICIEN DU CONSTRUCTEUR: Technicien qualifié mis à disposition par le Constructeur et/ou par le Vendeur autorisé pour effectuer l'assistance technique demandée, interventions d'entretien de routine et extraordinaire et/ou opérations non indiquées dans ce manuel demandant une connaissance spécifique de la machine, muni de l'équipement de protection individuelle prévu.

7- ETAT "MACHINE ÉTEINTE"
Avant de réaliser tout type d'intervention d'entretien et/ou réglage sur la machine il est obligatoire de:
1) Interrompre la source d'alimentation électrique s'assurant que l'interrupteur "ON-OFF " soit dans la pos. "OFF (0)" (FIG. 1 - Réf. 10);
2) Débrancher le câble d'alimentation électrique de la prise du réseau et positionné près de la machine;
3) Décharger le réservoir (FIG. 1 - Réf. 9) (absence de pression).
8- GARANTIE
1) DECLARATION DE GARANTIE: Le producteur s'engage vis-à vis de l'acheteur à remplacer, réparer ou intervenir autrement sur la machine si elle présente des défauts de conformité compromettant son emploi et fonctionnement corrects, exclusivement si ces défauts sont dus à l'effective responsabilité du producteur. Le producteur se réserve le droit d'adopter la solution la meilleure pour rétablir la conformité de la machine dans une période de temps raisonnable.
2) ACHETEUR: L'acheteur se définit "consommateur" lorsque l'achat est effectué par une personne physique qui agit pour les buts inclus dans le domaine de son activité commerciale ou professionnelle;
L'acheteur se définit "professionnel ou bien entreprise" lorsque l'achat est effectué par un professionnel ou bien une entreprise agissant pour les buts inclus dans le domaine de son activité commerciale ou professionnelle.
3) TERMES: Le producteur est responsable lorsque le défaut de conformité se manifeste dans les suivants termes dès la date d'achat:
24 mois si l'achat a été effectué par un "consommateur" comme décrit au point 2);
12 mois si l'achat a été effectué par un "professionnel ou une entreprise" comme décrit au point 2);
4) VALIDITE': La garantie est valable lorsque l'acheteur dénonce au producteur le défaut de conformité dans 2 mois dès la date dans laquelle il a relevé ce défaut. Cette dénonciation doit être obligatoirement accompagnée par un document d'achat régulier (reçu fiscal ou facture).
Côté postérieur - Côté à Droite

5) ECHEANCE: La garantie échoit au cas où l'acheteur utilise la machine d'une façon impropre et/ou non conforme à ce "Manuel d'instructions" fourni par le producteur, ou bien au cas où le défaut de conformité était causé par faute d'expertise de l'acheteur ou bien un cas occasionnel.
6) RESPONSABILITE': Le producteur est exonéré de toute responsabilité conséquente à éventuels dommages créés à l'acheteur, dérivant d'une faute ou d'une réduite production, conséquents à éventuels défauts de conformité.
7) FRAIS: Les frais relatifs à la main d'œuvre et aux matériaux, nécessaires pour le rétablissement de la conformité de la machine, sont à la charge du Producteur. Les frais et les modalités d'envoi sont à agréer avec le Vendeur Autorisé.

9- DROITS RESERVES
Les droits réservés concernant ce manuel d'instruction restent propriété du Producteur. Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite et diffusée (complètement ou partiellement) avec n'importe quel moyen, sans l'autorisation écrite du Producteur. Toutes les marques mentionnées appartiennent aux respectifs propriétaires.

10- EMPLOI PREVU
DOMAINE D'EMPLOI Industriel, artisanal et civil.

LIEU D'EMPLOI Lieux fermés suffisamment illuminés, ventilés, avec valeurs de température et humidité de l'air ambiant indiqués au par. 2 appropriés pour les dispositions de la loi en vigueur dans le pays d'emploi en matière de sécurité et santé dans les lieux de travail. La machine doit être positionnée sur un pavé plat, en assurant sa stabilité en proportion avec le poids et les dimensions générales (v. par. 2.
ATTENTION! IL EST OBLIGATOIRE DE TENIR LA MACHINE HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

EMPLOI PREVU Compression de l'air (sans huile) pour l'emploi d'outils pneumatiques appropriés et conformes aux normatives en vigueur (Ex.: pistoles pour soufflage, gonflage, lavage, vernissage ou sablage, etc..).

OPERATEURS AUTORISES A L'EMPLOI: Un opérateur autorisé ayant les capacités techniques et professionnelles décrites au par. 6.

11- EMPLOI INCORRECT RAISONNABLEMENT A' PREVOIR
La machine a été projetée et réalisée exclusivement pour la destination d'emploi indiquée au par. 10, donc il est absolument interdit tout autre tuype d'emploi, dans le but de garantir à tout moment la sécurité des opérateurs autorisés et leur efficacité.

ON INTERDIT ABSOLUMENT LA MISE EN SERVICE DE LA MACHINE DANS DES ENVIRONNEMENTS AVEC ATMOSPHÈRE POTENTIELLEMENT EXPLOSIVE ET/OU EN PRÉSENCE DE POUSSIÈRES COMBUSTIBLES (EX.:. POUSSIÈRES DE BOIS, FARINES, SUCRES ET GRAINS).

DANGER DE BRÛLURES PAR CONTACT ACCIDENTEL AVEC LE GROUPE POMPANT BICYLINDRIQUE ET LE MOTEUR ÉLECTRIQUE. ATTENTION IL Y A UN RISQUE RESIDUEL (V. PAR. 22).

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER LA MACHINE DANS LE RESPECT DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI EN MATIERE D'IMMISSIONS (BRUIT).

PENDANT L'EMPLOI IL FAUT VIGILER CONSTAMMENT QUE PERSONNES NON AUTORISÉES NE S'APPROCHENT PAS DE LA MACHINE.

IL EST OBLIGATOIRE DE TENIR LA MACHINE HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT L'EMPLOI DE LA MACHINE A' L'EXTERIEUR,

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT L'EMPLOI DE LA MACHINE POUR DES EMPLOIS NON AUTORISES DIFFERENTS PAR RAPPORT A CELUI PREVU (PAR. 10.

ON INTERDIT ABSOLUMENT L'EMPLOI DE TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS NON

APPROPRIÉS ET/OU NON-CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE LEVER LA MACHINE AVEC GRUE ET/OU CHARIOT ÉLÉVATEUR.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE DIRIGER DES JETS D'AIR COMPRIME' CONTRE PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES.

ON INTERDIT ABSOLUMENT D'UTILISER LA MACHINE POUR LE TRANSPORT ET/OU LE LEVAGE DE PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES.

ON INTERDIT ABSOLUMENT DE MONTER SUR LA MACHINE.

il est absolument interdit de traîner la machine avec tout moyen et/ou véhicule.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE METTRE EN MOUVEMENT LA MACHINE SUR DES DESCENTES ET/OU PENTES DANGEREUSES.

12 - TRANSPORT ET MANUTENTION DE LA MACHINE
La machine peut être transportée manuellement par deux opérateurs préposés en la prenant par le pied (FIG: 3 - Réf. 1) et par la poignée (FIG. 4 - Réf. 2) ou la manipuler manuellement par un opérateur préposé par la poignée (FIG. 3 - Réf. 3) et les roues (FIG. 3 - Réf. 4) dont elle est équipée.

LE TRANSPORT DE LA MACHINE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT REALISE PAR DEUX OPERATEURS PREPOSES DANS LE RESPECT DES NORMES SUR LA “MANIPULATION MANUELLE DES CHARGES" POUR EVITER CONDITIONS ERGONOMIQUES DEFAVORABLES COMPORTANT DES RISQUES DE LESIONS AU DOS.

13- Emballage
La machine est emballée par le Producteur dans une boite en carton munie de deux poignées et contenant N. 1 compresseur et N. 1 instructions pour l'emploi et l'entretien.

14- Déballage
Une fois positionné l'emballage à terre sur une surface plate qui en assure sa stabilité l faut procéder au déballage en enlevant la machine depuis l'emballage dans le respect des indications du par. 12.

ON RECOMMANDE D'ELIMINER L'EMBALLAGE SELON LES DIFFERENTES TYPOLOGIES DE MATERIAU DANS LE RESPECT ABSOLU DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI.

15- POSITIONNEMENT
La machine doit être utilisée dans un lieu de travail avec les caractéristiques décrites au par. 2, positionnée sur un sol plat qui en assure sa stabilité en relation aux dimensions générales et au poids (v. par. 2.

POUR ASSURER AUX OPERATEURS AUTORISES LA POSSIBILITE' D'OPERER EN SECURITE', ON CONSEILLE DE POSITIONNER LA MACHINE A' LA DISTANCE MINIMALE DE 1 m DEPUIS AUTRES OBJETS ET/OU ENCOMBREMENTS.

16- Emmagasinage
Au cas où la machine ne soit pas utilisée pendant une longue période de temps, il faut l'emmagasiner dans un endroit sûr, avec un degré de température et humidité appropriés; il faut aussi la protéger de la poussière. On conseille, avant l'emmagasinage de la machine, de réaliser le déchargement de la condense du réservoir de l'air.

17- CONNEXION ELECTRIQUE
On peut brancher la machine au réseau d'alimentation électrique en introduisant la fiche du câble d'alimentation électrique dans la prise appropriée.

LE RESEAU D'ALIMENTATION ELECTRIQUE AUQUEL EST CONNECTEE LA MACHINE DOIT ETRE CONFORME AUX EXIGENCES PREVUES DANS LA LEGISLATION EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI, SATISFAIRE LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES INDIQUEES AU PAR. 2 ET ETRE MUNIE D'UNE INSTALLATION APPROPRIEE DE "MISE A TERRE".

TOUT TYPE DE MATÉRIAU ÉLECTRIQUE UTILISE' POUR LA CONNEXION DOIT ÊTRE APPROPRIE' POUR L'EMPLOI, MARQUE' (CE) SI SOUMIS A' LA DIRECTIVE BASSE TENSION 2006/95/CE ET CONFORME AUX CONDITIONS DEMANDÉES PAR LES NORMES EN VIGUEUR DANS LE PAYS D'EMPLOI DE LA MACHINE.

LA FAUTE DE RESPECT DES AVERTISSEMENTS MENTIONNÉS CI-DESSOUS PEUT CAUSER DES DOMMAGES IRRÉPARABLES AU PANNEAU ÉLECTRIQUE DE LA MACHINE AVEC UNE ÉCHÉANCE DE LA GARANTIE.

LE FABRIQUANT N'A AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR PANNES OU ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE CAUSEES PAR DIFFÉRENCES DE TENSION ÉLECTRIQUE AU DE LA DES TOLÉRANCES PRÉVUES PAR L'ORGANISME DISTRIBUTEUR (TENSION ±10% - FREQUENCE ±2%).

S'IL EST NECESSAIRE, IL EST OBLIGATOIRE DE CONNECTER LA MACHINE EXCLUSIVEMENT A' DES GÉNÉRATEURS DE COURANT ÉLECTRIQUE AVEC PUISSANCES PLUS GRANDES QUE LA PUISSANCE ELECTRIQUE INSTALLEE (V. PAR. POUR SUPPORTER LE DÉPART DU COURANT AU DÉMARRAGE.

18- CONNEXION DU TUYAU DE L'AIR (RALLONGE) ET DES OUTILS
1) Connecter l'outil au tuyau de l'air (rallonge);
2) Connecter le tuyau de l'air (rallonge) au robinet rapide de sortie de l'air de la machine (FIG. 1 - Réf. 14).

LE PRODUCTEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR EVENTUELS DOMMAGES A PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES, CAUSES PAR LA NON OBSERVANCE DES NORMES DECRITES DANS CE MANUEL.

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER DES TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS, EN CONFORMITE' AVEC CE QUI EST PREVU PAR LES INSTRUCTIONS FOURNIES PAR LES RELATIFS PRODUCTEURS.

ON INTERDIT ABSOLUMENT L'EMPLOI DE TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS NON APPROPRIÉS ET NON CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.

FIG. 2

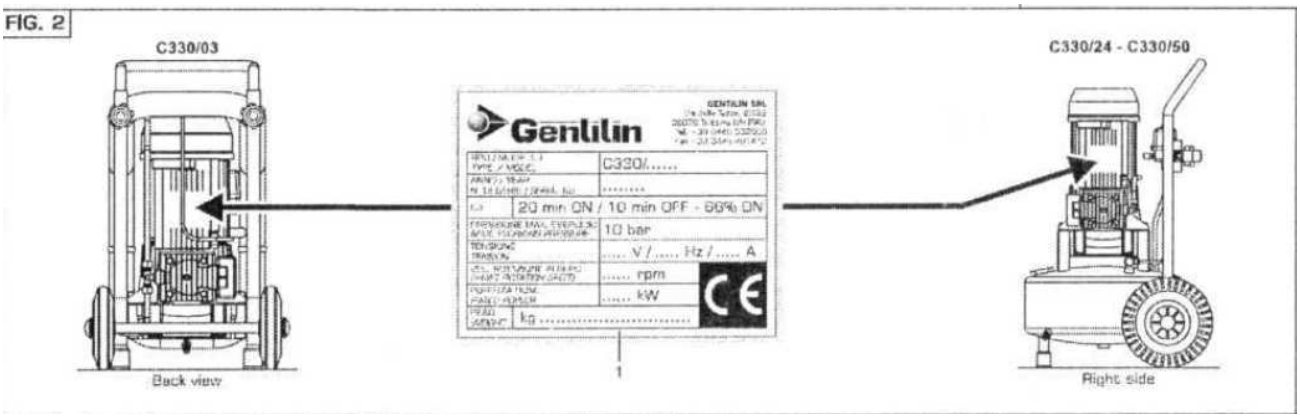

FIG. 3

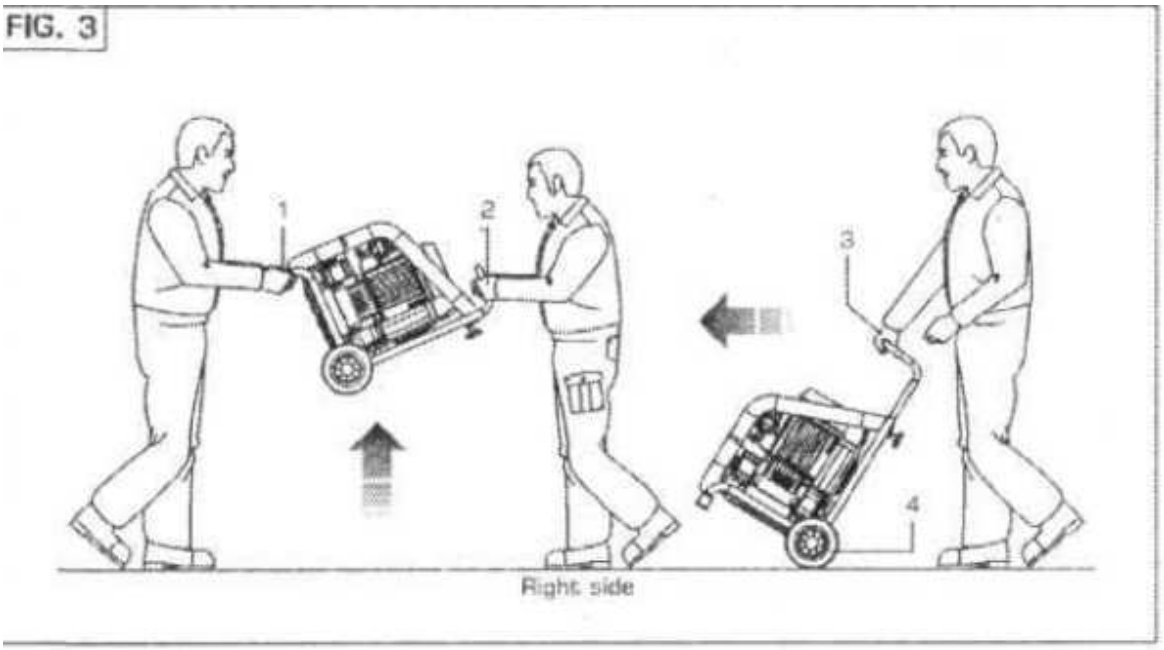

19- DISPOSITIFS DE SECURITE' ADOPTES

1) SOUPAPE DE SECURITE' (FIG. 1 - REF. 4): c'est une vanne de sécurité certifiée (calibrée à 10,5 bar), installée sur l'installation pneumatique au dessous du pressostat. Elle sert pour décharger la surpression de l'installation si le pressostat, pour éventuelles anomalies, ne marche pas. L'intervention de la soupape de sécurité oblige l'opérateur à éteindre la machine et demander l'intervention des techniciens d'entretien.

2) PRESSOSTAT (FIG. 1 - REF. 8) C'est un dispositif électropneumatique (calibré à min. 7 bar max. 10 bar) installé sur l'installation pneumatique.
Il sert pour commander le démarrage automatique de la machine lorsque la pression d'exercice descend à 7 bars et l'arrêt automatique quand la pression d'exercice rejoint les 10 bars.

3) GRILLE DE PROTECTION FIXE VENTILATEUR DE REFROIDISSEMENT 1 - REF. 17) c'est une protection fixe constituée par une grille en matériau plastique fixée avec des vis à la base du groupe pompant bi-cilyndrique. Elle sert pour empêcher le contact accidentel avec le ventilateur de refroidissement en mouvement.

4) THERMIQUE RÉTABLISSABLE 1 - REF. 12) C'est une protection thermique installée sur l'installation électrique qui arrête le moteur électrique en cas de surcharge de courant et/ou court circuit. On peut réaliser le rétablissement à travers le relatif bouton (v. FIG. 7 - Réf. 1).

5) MANOMÈTRE PRESSION RÉSERVOIR (FIG. 1 - REF. 6) C'est un dispositif de mesurage installé sur le réservoir de la machine. Il affiche la pression de l'air comprimé à l'intérieur du réservoir.

6) MANOMETRE PRESSION EN SORTIE (FIG. 1 - REF. 7) C'est un dispositif de mesurage installé sur l'installation pneumatique de la machine en amont du robinet rapide de sortie air. Il affiche la pression à la sortie, réglable à travers le régulateur de pression approprié (0 à 10 bar) (FIG. 1 -Réf. 13).

IL EST OBLIGATOIRE DE CONTROLER CONSTAMMENT LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUS LES DISPOSITIFS DE SECURITE' INSTALLES DANS LA MACHINE.

IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLACER IMMEDIATEMENT LES EVENTUELS DISPOSITIFS DE SECURITE DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT ET/OU ENDOMMAGES.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE MANIPULER, EXCLURE ET/OU ENLEVER TOUT DISPOSITIF DE SECURITE' EXISTANT DANS LA MACHINE.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE REMPLACER TOUT DISPOSITIF DE SECURITE' OU BIEN UN DE SES COMPOSANTS AVEC DES PIECES DE RECHANGE NON ORIGINALES.

20 SIGNALISATIONS DE SÉCURITÉ

Les signaux de sécurité utilisés se composent de une étiquette adhésive, appliquée à l'extérieur de la machine

(FIG. 4).

Signifié des signaux:
1) Danger courant électrique;
2) Danger démarrage automatique;
3) Danger haute température;
4) Obligation de lire les instructions;
5) Obligation de débrancher la tension;
6) Obligation de protéger l'ouïe;

FIG. 4

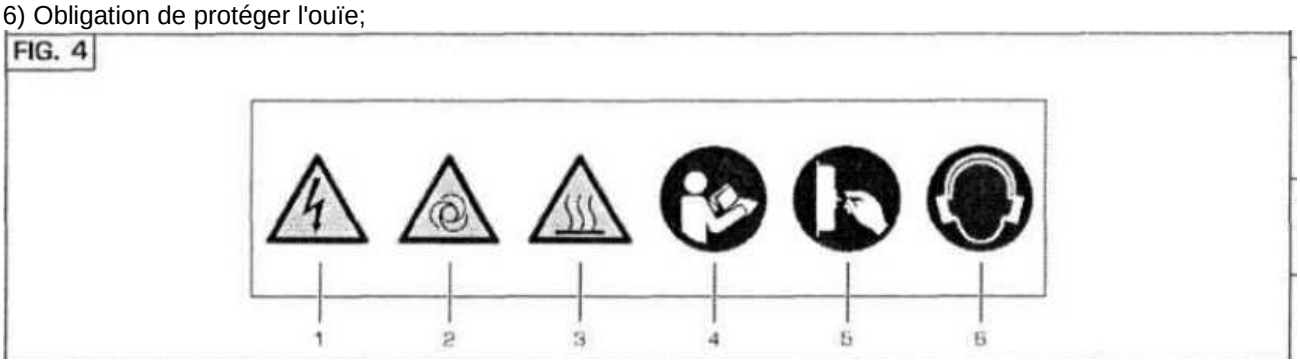

IL EST OBLIGATOIRE DE MAINTENIR BIEN PROPRES LES SIGNAUX DE SECURITE' POUR GARANTIR LA BONNE VISIBILITÉ

IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLACER LES SIGNAUX DE SECURITE' DETERIORES, EN LES DEMANDANT AU FABRIQUANT ET/OU VENDEUR AUTORISÉ

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT D'ENLEVER OU ENDOMMAGER LES SIGNAUX DE SECURITE' APPLIQUES A LA MACHINE.

21- EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER L'EPI PREVU PAR LE CONSTRUCTEUR .

IL EST OBLIGATOIRE QUE LES OPERATEURS AUTORISES UTILISENT L'EPI PREVU PAR LES PRODUCTEURS DES OUTILS UTILISES ET SUR LA BASE DU TYPE D'USINAGE.

ON INTERDIT AUX OPÉRATEURS AUTORISES DE VETIR DES VETEMENTS ET ACCESSOIRES POUVANT RESTER ENCASTRÉS DANS LA MACHINE:

SIGNAL - EPI OBLIGATOIRE - TYPE D'EMPLOI

• Protection des mains (Gants antichaleur) Si on demande de l'entretien sans attendre que le moteur électrique et le groupe pompant byclindrique se refroidissent.
• Protection de l'ouïe (Coquilles antibruit) Pendant toutes les phases de l'usinage.
• Protection des pieds (Chaussures avec pointe renforcée) Pendant le transport de la machine.

22- RISQUES RESIDUELS
On informe les opérateurs préposés que même si le producteur a utilisé toutes les précautions techniques constructives possibles pour rendre la machine sure, il y a encore un potentiel risque résiduel.

DANGER RESIDUEL: Danger de brûlures par contact accidentel avec le groupe pompant bicylindrique et moteur électrique.

GRAVITE DU DOMMAGE Lésions légères (normalement réversibles).

EXPOSITION: Il peut y avoir exposition si l'opérateur décide de réaliser volontairement une action

incorrecte, interdite et non raisonnablement prévoyable.

PROBABILITE' Basse et accidentelle.

PHASE OU EST PRESENTE LE RISQUE Exercice.

DISPOSITIONS ADOPTEES Signaux de sécurité (v. par. 20). / Obligation d'utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) (v. par. 21) et/ou attendre le refroidissement de la machine.

23- PLACES OCCUPÉES PAR LES OPÉRATEURS PRÉPOSÉS
PLACE A: sur le côté antérieur de la machine près des dispositifs de commande (v. FIG. 7), pour commande l'allumage et l'extinction du compresseur, pour effectuer la connexion/déconnexion des outils, la lecture du manomètre et le réglage de la pression, l'éventuel nettoyage ou remplacement du filtre de l'air et l'ouverture ou fermeture de la vanne de déchargement du condensat.
PLACE B: en position de travail (v. FIG. 7) pour effectuer l'usinage approprié pour le type d'outil employé (Ex.: Vernissage, etc.).

24- DISPOSITIFS DE COMMANDE
Les dispositifs de commande sont représentés dans la FIG. 5.

1) Câble d'alimentation électrique
2) Pressostat
3) Interrupteur ON-OFF
4) Régulateur de la pression en sortie
5) Robinet rapide sortie air
6) Manomètre de la pression en sortie
7) Manomètre pression réservoir

25- CONTRÔLES AVANT LE DÉMARRAGE
AVANT DE RÉALISER L'ALLUMAGE DE LA MACHINE LES OPÉRATEURS AUTORISÉS DOIVENT OBLIGATOIREMENT RÉALISER LES CONTRÔLES INDIQUÉS CI DESSOUS.

1) S'assurer qu'il n'y ait pas de personnes non autorisées près de la machine.
2) S'assurer que les dispositifs de sécurité soient intègres et correctement installés et fonctionnant (v. par. 19).
S'assurer que la machine soit correctement positionnée (v. par. 15).
4) Contrôler que l'interrupteur "ON-OFF" soit en pos. "OFF (O)" (v. par. 24).
5) S'assurer que la vanne de déchargement condense soit fermée (FIG. 1 - Réf. 5).
6) Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) obligatoire (v. par. 21).
7) S'assurer d'avoir lu et compris dans toutes ses parties le "Manuel d'instructions".

26- ALLUMAGE DE LA MACHINE
DANGER DE BRÛLURES PAR CONTACT ACCIDENTEL AVEC LE GROUPE POMPANT BICYLINDRIQUE ET MOTEUR ÉLECTRIQUE. ATTENTION IL Y A UN RISQUE RESIDUEL (V. PAR. 22).

LE FABRIQUANT N'A AUCUNE RESPONSABILITE' POUR DOMMAGES A PERSONNES, ANIMAUX ET CHOSES, CAUSES PAR LA NON OBSERVANCE DES NORMES ET AVERTISSEMENTS DECRITS DANS CE MANUEL.

LE FABRIQUANT N'A AUCUNE RESPONSABILITE' SUR LE RESULTAT FINAL DE L'USINAGE CAR IL DEPEND EXCLUSIVEMENT DU TYPE D'OUTIL UTILISE' ET DES HABILITES PROFESSIONNELLES DES OPERATEURS AUTORISES.

LES OPERATEURS AUTORISÉS PEUVENT ALLUMER LA MACHINE UNIQUEMENT APRÈS AVOIR OBLIGATOIREMENT RÉALIS□E' LES CONTRÔLES DÉCRITS AU PAR. 25.

AVANT D'UTILISER LA MACHINE EN OBJET IL EST OBLIGATOIRE POUR LES OPERATEURS PREPOSES DE LIRE ET COMPRENDRE DANS TOUTES SES PARTIES CE MANUEL.

PENDANT L'EMPLOI IL FAUT VIGILER CONSTAMMENT QUE PERSONNES NON AUTORISÉES NE S'APPROCHENT PAS DE LA MACHINE.

IL EST INTERDIT AUX OPERATEURS AUTORISÉS DE LAISSER SANS GARDE LA MACHINE PENDANT LE FONCTIONNEMENT ET LES ENTRETIENS.

Brancher la machine au réseau d'alimentation électrique en introduisant la fiche du câble d'alimentation électrique (FIG. 5 - Réf. 1) dans la prise appropriée;
2) Allumer la machine par l'interrupteur “ON-OFF” (FIG. 5 - Réf. 3) en pos. "ON" (I) (la machine fonctionne jusqu'à rejoindre la pression max. d'exercice de 10 bars et par la suite elle s'arrête automatiquement);
3) Réglez la pression en sortie par le régulateur approprié (FIG. 5 - Réf. 4), sur la base de l'outil employé et le type d'usinage. Contrôlez la pression dans le manomètre approprié (FIG. 5 - Réf. 6);

IL EST INTERDIT DE VISSER OUTRE LE FIN DE COURSE LE REGULATEUR DE PRESSION EN SORTIE (FIG. 5 - REF. 4) POUR EVITER D'ENDOMMAGER LA MEMBRANE.

4) Connecter l'outil au tuyau de l'air (rallonge);
5) Connecter le tuyau de l'air (rallonge) au robinet rapide de sortie de l'air de la machine (FIG. 5 - Réf. 5);

IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER DES TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS, EN CONFORMITE' AVEC CE QUI EST PREVU PAR LES MANUELS D'INSTRUCTIONS FOURNIS PAR LES RELATIFS PRODUCTEURS.

ON INTERDIT ABSOLUMENT L'EMPLOI DE TUYAUX D'AIR (RALLONGES), RACCORDS ET OUTILS NON APPROPRIÉS ET NON CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.

6) Réaliser l'usinage (la machine se rallume automatiquement lorsque la pression d'exercice descend au dessous des 7 bars).
7) Une fois terminé l'usinage, éteindre la machine comme décrit au par. 27.

COTE POSTERIEUR

27- Éteindre la machine
A la fin du cycle éteindre la machine comme suit:
1) Éteindre la machine par l'interrupteur “ON-OFF” (FIG. 5 - Réf. 3) en pos. “OFF (0)”;
2) Débrancher la machine du réseau d'alimentation électrique en débranchant la fiche du câble d'alimentation électrique (FIG. 5 - Réf. 1) de la prise appropriée;
3) Débrancher l'outil du tuyau de l'air (rallonge);
4) Déconnecter le tuyau de l'air (rallonge) du robinet rapide de sortie de l'air (FIG. 5- Réf 5 de la machine:
5) Réaliser le déchargement de condense du réservoir uniquement en cas de fin de cycle de travail (FIG. 1 - Réf. 5).

28- RESET INTERVENTION THERMIQUE RÉTABLISSABLE
S'il y a une surcharge de courant et/ou un court circuit dans l'installation électrique de la machine, le thermique retablissable intervient en arrêtant le moteur électrique. Pour réaliser le rétablissement, procéder comme suit:
1) Porter l’Interrupteur “ON-OFF” (FIG. 5 - Réf. 3) en pos. “OFF (0)”;
2) Appuyer sur le bouton du thermique rétablissable (FIG. 7 - Réf. 1);
3) Avant de rallumer la machine attendre quelque minute.

SI APRES AVOIR REALISE' UN RETABLISSEMENT LA MACHINE NE SE RALLUME PAS, L’OPERATEUR PREPOSE' DOIT OBLIGATOIREMENT DEMANDER L’INTERVENTION DES TECHNICIENS D'ENTRETIEN ET/OU DU VENDEUR AUTORISE'.

29 ARRÊT D'ÉMERGENCE
L'arrêt d'émergence de la machine peut être fait en portant en pos. “OFF (0)” l’interrupteur “ON-OFF” (FIG. 5 - Réf. 3). Pour éviter des situations de danger imminent ou à proximité, les opérateurs agréés sont tenus

d'exécuter les suivantes opérations :

1) PORTER IMMEDIATEMENT EN POS. “OFF (0)” L’INTERRUPTEUR “ON-OFF” (FIG. 5 - REF. 3)
2) INDIQUER IMMEDIATEMENT L’EMERGENCE AU “RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ” (SI LA MACHINE EST UTILISÉE DANS L'USINE).

30- ALLUMAGE APRÈS UN ARRÊT D'ÉMERGENCE
Seulement et exclusivement après avoir enlevé les causes de l’émergence et avoir attentivement estimé qu'elles n'ont pas créé des dommages et/ou anomalies à la machine, avec le consentement du "Responsable de la sécurité”, (si on utilise la machine dans l'usine) il faut allumer la machine comme décrit au par. 26.

31- ENTRETIEN DE ROUTINE
C'est l'ensemble des activités développées pour maintenir les conditions d'emploi et fonctionnement de la machine, à travers plusieurs types d'intervention (réglages, contrôle visuel, nettoyage des filtres, etc...) réalisés par le technicien d'entretien, autorisé à la fréquence établie.

LES OPERATEURS AUTORISES DOIVENT REALISER EXCLUSIVEMENT LES OPERATIONS DE LEUR SPECIFIQUE COMPETENCE (V. PAR. 6) ET AVEC LE CONSENTEMENT DU RESPONSABLE DE LA SECURITE DE L'USINE (SI LA MACHINE EST UTILISÉE DANS L'USINE).

ON INTERDIT AUX OPERATEURS AUTORISES DE LAISSER SANS GARDE LA MACHINE PENDANT SON FONCTIONNEMENT ET PENDANT LES OPERATIONS D'ENTRETIEN.

TABLE ENTRETIEN ROUTINE

FREQUENCE - POINT D'INTERVENTION - TYPE D'INTERVENTION

CHAQUE JOUR
Dispositifs de sécurité
S'assurer qu'ils soient intègres, correctement installés et fonctionnants.

Câble et fiche d'alimentation électrique
Contrôle visuel état de usure.

Réservoir
A chaque fin de cycle de de travail appuyer la machine au sol et décharger la condense du réservoir en ouvrant la vanne de déchargement condense (FIG. 1 - Réf. 5).

CHAQUE SEMAINE
Roues
Contrôle de la pression des roues. Éventuellement gonfler avec de l'air comprimé jusqu'à max. 2,5 bar.

N. 2 filtres air
Dévisser les vis (FIG. 6 - Réf. 1);
Enlever le couvercle (FIG. 6 - Réf. 2);
Extraire le filtre (FIG. 6 - Réf. 3) et nettoyez-le avec de l'air comprimé;
Remontez correctement le couvercle.
N.B.: REMPLACEZ AU CASO DE EVIDENT ETAT D'USURE.

32- ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE
C'est l'ensemble des activités développées pour maintenir les conditions d'emploi et fonctionnement de la machine, à travers plusieurs types d'intervention (réglages, remplacements, etc...) réalisés exclusivement par les techniciens du producteur en cas de panne ou bien usure.

POUR TOUTE INTERVENTION D'ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE IL FAUT DEMANDER OBLIGATOIREMENT L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PRODUCTEUR OU BIEN AU VENDEUR AUTORISE'.

33- MISE HORS SERVICE
Au moment de la démolition de la machine, il faut suivre obligatoirement les prescriptions des normes en vigueur. Procéder à la séparation des parties qui constituent la machine selon les différents types de matériaux de construction (plastique, cuivre, fer, etc.).

34- PIECES DE RECHANGE
POUR TOUTE INTERVENTION D'ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE IL FAUT DEMANDER OBLIGATOIREMENT L'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PRODUCTEUR OU BIEN AU VENDEUR AUTORISE'.

IL EST ABSOLUMENT INTERDIT DE REMPLACER TOUT COMPOSANT DE LA MACHINE AVEC DES PIECES DE RECHANGE NON ORIGINALES.

35- ANOMALIES-CAUSES-REMEDES
Dans la table suivante on indique une série de situations pouvant se vérifier pendant l'emploi de la machine.

LES OPERATEURS AUTORISES DOIVENT REALISER EXCLUSIVEMENT LES OPERATIONS DE LEUR SPECIFIQUE COMPETENCE (V. PAR. 6) ET AVEC LE CONSENTEMENT DU RESPONSABLE DE LA SECURITE DE L'USINE (SI LA MACHINE EST UTILISÉE DANS L'USINE).

ANOMALIES - CAUSES - REMÈDES

La machine ne s'allume pas ou bien s'arrête et ne se rallume pas.

Faute d'alimentation électrique
Contrôler que l'interrupteur "ON-OFF" soit en pos. "ON (I)" (FIG. 5 - Réf. 3);
2) Contrôler que la fiche du câble d'alimentation électrique marche et soit correctement introduite dans la prise appropriée;
3) Contrôler que les éventuelles rallonges et la prise de courant soient fonctionnantes;
Contrôler que l'interrupteur général du réseau d'alimentation électrique soit en fonction et en pos. "ON".

Intervention du thermique rétablissable par surcharge de courant et/ou court circuit.
Réaliser la procédure décrite au par. 28.

La machine redémarre plusieurs fois sans utiliser l'outil.
Pertes depuis le tuyau air, outil ou installation pneumatique.
1) Contrôler que l'installation pneumatique n'ait pas subi des dommages;
2) Contrôler l'intégrité et les connexion du tuyau air et de l'outil.

De l'outil ne sort pas d'air.

Le réservoir n'est pas en pression.
Allumer la machine et attendre le chargement du réservoir en vérifiant la pression sur le manomètre appropri□é.

Mauvais réglage de la pression en sortie.
Contrôler que la valeur indiquée dans le manomètre pression à la sortie (FIG. 5 - Réf. 6) soit supérieure à 0 (zéro) bar.

L'outil est endommag□é.
Contrôler l'intégrité et efficacité de l'outil.

Réduction de pression du réservoir air.
Pertes depuis le tuyau air, outil ou installation pneumatique.
1) Contrôler l'intégrité de l'installation pneumatique.
2) Contrôler l'intégrité□ du tuyau air et de l'outil.
3) Contrôler que les connections machine-tuyau air et tuyau air-outil soient correctes.
4) S'assurer que la vanne de déchargement condense 1 - Réf. 5) soit bien fermée.

Intervention de la vanne de sécurité
Pressostat en panne.

Perte d'air de la vanne du pressostat avec la machine arrêtée.
Vanne de rétention salle ou usurée.

La machine vibre et/ou émet beaucoup de bruit.
Rupture mécanique.

Contacter un vendeur autorisé.

Démarrages fréquents et bas rendement.
Filtres air sales.
Réaliser le nettoyage des filtres (v. par. 31).

FIG. 5

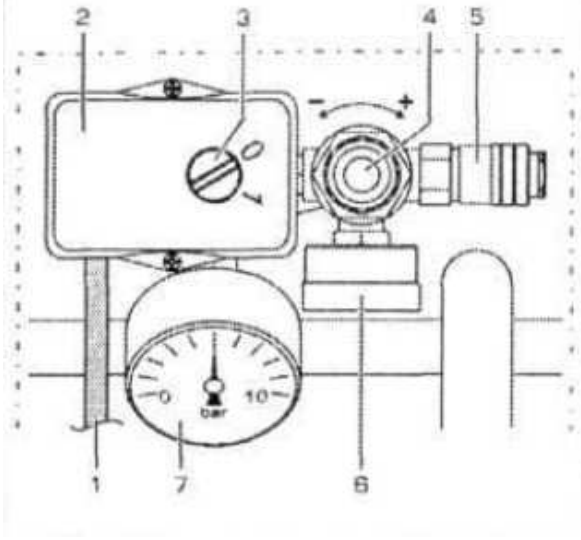

FIG. 6

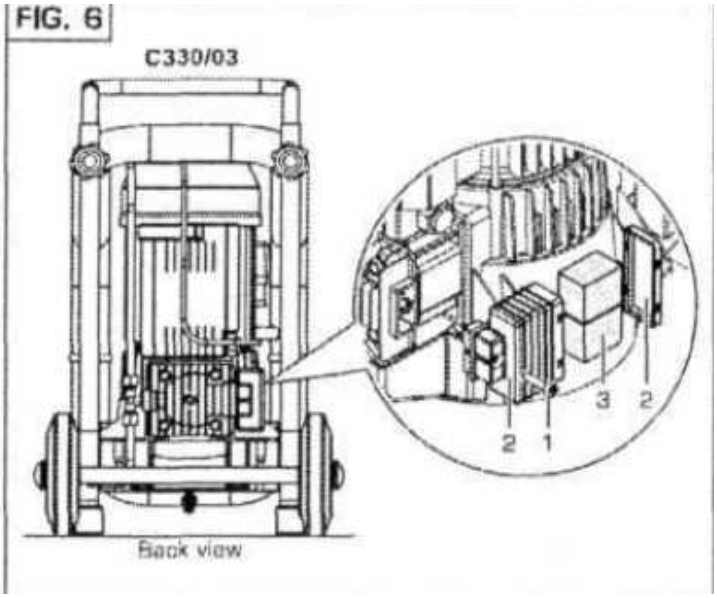

FIG. 7

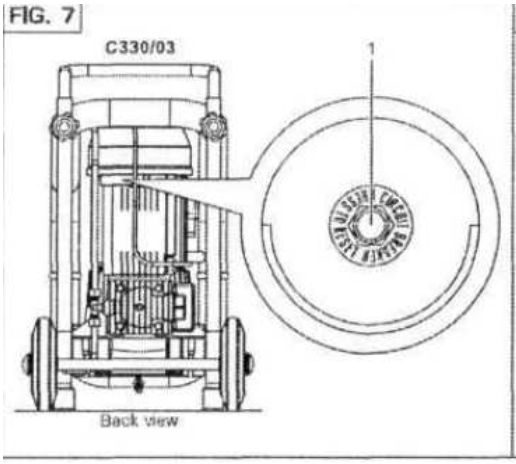

FIG. 8